

Séance plénière

➤ **JEUDI 14 JUILLET 2011 APRÈS-MIDI (44)**

PROJETS ET PROPOSITIONS DE LOI

1. Proposition de loi (Mesdames Leen Dierick et Liesbeth Van der Auwera et M. Joseph George) modifiant le Code des sociétés en ce qui concerne l'interdiction de la rémunération liée aux actions des administrateurs non exécutifs d'entreprises cotées en bourse, n^{os} 619/1 à 7.

Cette proposition de loi vise à interdire la rémunération liée aux actions des administrateurs non exécutifs des entreprises cotées en bourse. Par cette mesure, son auteur entend éviter que ces administrateurs ne soient par trop influencés par le cours boursier de l'action de l'entreprise.

La proposition de loi n° 619 est adoptée par 31 voix et 1 abstention

2. Proposition de loi (M. Philippe Goffin, Mme Nathalie Muylle, M. Joseph George, Mmes Karine Lalieux et Liesbeth Van der Auwera et MM. Damien Thiéry et Willem-Frederik Schiltz) modifiant l'article 138bis-6 de la loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre, n^{os} 1620/1 à 3.

La proposition de loi n° 1620 est adoptée par l'unanimité des 132 voix

3. Projet de loi réformant la procédure de liquidation-partage judiciaire, n^{os} 1513/1 à 5.
 - Proposition de loi (M. Raf Terwinge, Mesdames Sonja Becq et Leen Dierick, M. Gérald Kindermans, Mesdames Nahima Lanjri et Nathalie Muylle et MM. Jef Van den Bergh, Stefaan Vercamer et Servais Verherstraeten) modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne l'instauration de délais légaux dans la procédure de liquidation-partage judiciaire, n^{os} 996/1 et 2.

Le projet de loi n° 1513 est adopté par l'unanimité des 132 voix

4. Proposition de loi (Mme Sonja Becq, M. David Clarinval, Mme Maggie De Block, M. Wouter De Vriendt, Mmes Meryame Kitir, Catherine Fonck, Karolien Grosemans et Nahima Lanjri et M. Yvan Mayeur) prolongeant le bonus de pension accordé aux salariés et aux indépendants, n^{os} 1411/1 à 7.

Le système du bonus de pension vise à inciter les travailleurs âgés à poursuivre leur activité professionnelle plus longtemps. Or, cette réglementation prendra fin le 1er décembre 2012 pour les salariés et les indépendants.

On ne sait pas encore si le bonus de pension sera prorogé au-delà de cette date. La proposition de loi prévoit de prolonger cette mesure pour une durée d'un an, afin d'offrir davantage de sécurité aux personnes qui doivent décider d'introduire ou non une demande de pension.

Les auteurs constatent par ailleurs que les futurs pensionnés ne connaissent pas suffisamment le système du bonus de pension. Ils entendent dès lors contraindre les services publics à communiquer mieux et davantage sur l'existence et l'effet de cette mesure.

La proposition de loi n° 1411 est adoptée par 120 voix et 13 abstentions

5. Projet de loi portant des mesures en vue de l'instauration d'une cotisation de solidarité pour l'occupation d'étudiants non assujettis au régime de la sécurité sociale des travailleurs salariés, n^{os} 1637/1 à 4.
- Proposition de loi (M. Daniel Bacquelaine, Mme Valérie De Bue, M. David Clarinval et Mme Katrin Jadin) modifiant la réglementation relative au travail des étudiants, n^{os} 210/1 et 2.
 - Proposition de loi (MM. Willem-Frederik Schiltz et Mathias De Clercq et Mmes Maggie De Block et Gwendolyn Rutten) modifiant la réglementation relative au travail des étudiants, n^{os} 715/1 et 2.
 - Proposition de loi (M. Stefaan Vercamer et Mmes Nahima Lanjri et Sonja Becq) modifiant la réglementation en matière de travail d'étudiant, n^{os} 1282/1 et 2.
 - Proposition de loi (Mmes Reinilde Van Moer, Zuhail Demir, Karolien Grosemans, Sarah Smeyers, Nadia Sminate et Miranda Van Eetvelde) réformant la réglementation relative au travail des étudiants, n^{os} 1418/1 et 2.

Dans le cadre de la simplification et de la volonté d'accroître la sécurité juridique les règles relatives au travail étudiant sont adaptées afin de prévoir une période de maximum 50 jours d'occupation sur l'année durant lesquels l'étudiant n'est pas assujetti à la sécurité sociale et pour lesquels une cotisation de solidarité est prévue.

Le présent projet de loi prévoit que l'institution publique de sécurité sociale chargée de la perception des cotisations développera l'outil électronique nécessaire permettant la consultation, tant par l'étudiant que par le candidat employeur, du contingent dont dispose l'étudiant.

Le projet de loi n° 1637 est adopté par 123 voix et 10 abstentions

6. Proposition de loi (Mme Sonja Becq, M. Christian Brotcorne, Mmes Valérie Déom, Sabien Lahaye-Battheu et Kristien Van Vaerenbergh et MM. Raf Terwingen et Servais Verherstraeten) modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne la création d'un rôle particulier pour le règlement collectif de dettes, n^{os} 1634/1 et 2.

Cette proposition de loi vise à créer un rôle particulier pour les demandes sur requête en matière de règlement collectif de dettes afin d'aboutir à une pratique claire et plus uniforme au sein des greffes.

La proposition loi n° 1634 est adoptée par l'unanimité des 133 voix

7. Proposition de loi (MM. David Clarinval et Daniel Bacquelaine, Mme Katrin Jadin, MM. Denis Ducarme, Philippe Goffin et Damien Thiéry et Mmes Marie-Christine Marghem et Maggie De Block) modifiant l'article 171, 4° du Code des impôts sur les revenus 1992, n^{os} 302/1 à 6.

Afin de favoriser davantage l'implantation des jeunes ou le déménagement de pratiques médicales actuelles vers des zones à faible densité médicale, les auteurs de la présente proposition proposent que la prime de 20 000 euros, octroyée aux médecins généralistes qui s'installent dans une zone dite "prioritaire", soit désormais imposée au taux réduit de 16,5 %.

La proposition de loi n° 302 est adoptée par 93 voix contre 11 et 29 abstentions